

SITE NATURE
2000
Cap Ferrat

Natura 2000 FR 9301996
CAP FERRAT



DOCUMENT D'OBJECTIFS

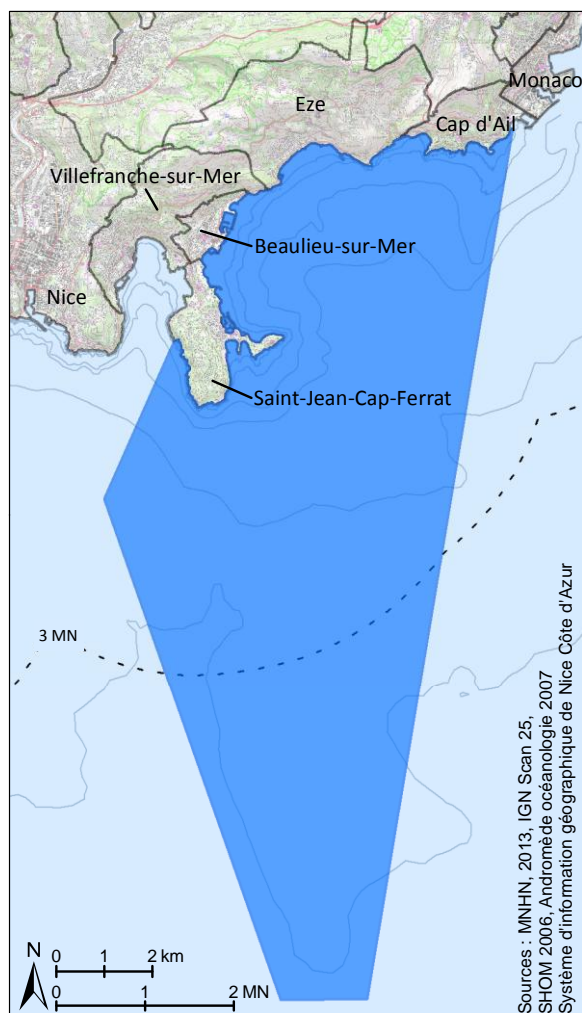
- Note de synthèse -





Natura 2000 FR 9301996 CAP FERRAT

DOCUMENT D'OBJECTIFS - Note de synthèse -



Principales dates liées à l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB)

Etapes	Dates
Réunion de cadrage préparatoire au lancement du DOCOB	26 novembre 2012
1^{ère} réunion du comité de pilotage (COPI 1) et désignation de l'opérateur	23 janvier 2013
Signature des conventions Etat - opérateur	15 mars 2013
Recrutement chargée de mission	13 mai 2013
Réunion technique préparatoire à l'élaboration du DOCOB	4 juin 2013
Comité technique de préparation du Tome 1	13 mars 2014
Présentation du Tome 1 en groupe de travail CSRPN et validation scientifique	26 mai 2014
Réunion de restitution du diagnostic plaisance	12 juin 2014
2^{ème} réunion du comité de pilotage (COPI 2) : présentation et validation du Tome 1	10 juillet 2014
Groupes de travail pour la définition des mesures de gestion préconisées dans le DOCOB	16, 23 oct. et 5 nov. 2014
Comité technique de préparation du Tome 2	3 et 6 février 2015
3^{ème} réunion du comité de pilotage (COPI 3) : présentation et validation du Tome 2	29 juin 2015
Approbation du DOCOB (date de l'arrêté interpréfectoral)	



Maître d'ouvrage

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) – Préfecture maritime de Méditerranée (PréMar Méd.) - Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes (DDTM 06)

Opérateur Natura 2000

Métropole Nice Côte d'Azur

Immeuble Le Plaza, 455 promenade des Anglais,
06200 Nice

Mél : natura2000metreopole@nicecotedazur.org
Tél : 04 89 98 15 00

Rédaction du document d'objectifs (DOCOB)

Coralie MEINESZ, chargée de mission Natura 2000 « Cap Ferrat », Direction eau, air et qualité des milieux, Métropole Nice Côte d'Azur.

Contributions et relectures :

Jean-François FABRE, chef division milieux aquatiques et risques, Direction eau, air et qualité des milieux, Métropole Nice Côte d'Azur

Martine GENDRE, chargée de mission Natura 2000 mer et Var, DREAL PACA

Sylvaine IZE, chargée de mission Antenne Méditerranée, Agence des aires marines protégées

Myriam SIBILLOTTE, chef du pôle Protection et aménagement durable de l'espace marin, PréMar Méd.

Philippe VALLOUIS, chef du pôle Aménagement durable de la mer et du littoral, DDTM 06

Marc VERLAQUE, chargé de recherche, CNRS-UMR7294 MIO (Mediterranean Institute of Oceanography), Aix-Marseille Université, membre du CSRPN.

Validation scientifique du DOCOB

Luisa MANGIALAJO, maître de conférences, Laboratoire ECOMERS, Université de Nice-Sophia Antipolis. Rapporteur scientifique du site Natura 2000 « Cap Ferrat », membre du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Crédits photographiques

Couverture :

Photos sous-marines : Agence des aires marines protégées – J. CASTERA et F. HOLON

Autres : Métropole Nice Côte d'Azur - C. MEINESZ,

Dans le document, sauf mention contraire : Métropole Nice Côte d'Azur - C. MEINESZ

Référence à utiliser

Métropole Nice Côte d'Azur, 2015. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 9301996 « Cap Ferrat ». - Note de synthèse. *Convention Etat/Métropole Nice Côte d'Azur*. 30 p.

SOMMAIRE

1. LA DEMARCHE NATURA 2000	6
2. PRESENTATION GENERALE DU SITE ET SON CONTEXTE.....	9
3. LE PATRIMOINE NATUREL.....	11
4. LES ACTIVITES HUMAINES	17
5. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION	23
6. OBJECTIFS DE GESTION ET MESURES PRECONISEES	27

1. LA DEMARCHE NATURA 2000

Le réseau européen Natura 2000

Le réseau des sites Natura 2000 est issu d'une politique européenne dont l'objectif est de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Union européenne.

Il vise à **assurer un état de conservation favorable des habitats et espèces** dits « **d'intérêt communautaire** » (rares, vulnérables ou en danger à l'échelle européenne), tout **en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales**.

Présents au sein de chaque Etat membre, les sites Natura 2000 sont désignés au titre de deux directives :

- ▶ la Directive « Oiseaux » du 30 novembre 2009 (2009/147/CE) (remplaçant la directive 79/409/CEE)
- ▶ la Directive « Habitats, Faune, Flore » (DHFF) du 21 mai 1992 (92/43/CEE).

Natura 2000 constitue l'un des fondements de la politique environnementale de l'Union Européenne.



Natura 2000 en Europe

environ 27 000 sites
18% de la surface terrestre

Natura 2000 en France

plus de 1 750 sites
12,5% de la surface terrestre

Natura 2000 en France, le document d'objectifs (DOCOB)

Pour l'application de ces directives européennes, la France a fait le choix de favoriser la concertation et une gestion contractuelle et volontaire des sites afin d'impliquer et d'intégrer les usagers et acteurs locaux de tous les échelons dans la préservation des espèces et habitats naturels.

Cette volonté se concrétise par l'élaboration, pour chaque site Natura 2000, d'un document d'objectifs (DOCOB) qui est à la fois un plan de situation (diagnostics) et un plan de gestion (actions) local.

Ce document est le fruit d'une démarche consultative auprès des acteurs du territoire et chaque étape décisionnelle fait l'objet d'une validation par un **comité de pilotage** (COPIL), regroupant les services de l'Etat, les collectivités locales, des structures professionnelles et des associations concernées.

C'est le COPIL qui désigne la structure responsable de l'élaboration proprement dite du DOCOB, appelée « **opérateur local** ». L'opérateur local est chargé de coordonner les études nécessaires, d'animer la démarche de concertation locale en organisant notamment des **groupes de travail** réunissant les acteurs locaux, et de rédiger le document d'objectifs.

Une fois approuvé par arrêté préfectoral, le DOCOB est mis en œuvre ; l'animation du site consiste alors à faire vivre celui-ci en favorisant les démarches contractuelles entre l'Etat et les professionnels ou usagers (contrats et charte Natura 2000), les changements de pratiques et en développant la sensibilisation et l'information. Le ou les préfets peuvent confier cette mission, pour tout ou partie, à un membre du comité de pilotage, sur proposition de celui-ci (article R414-9.3 du code de l'environnement). Une convention est conclue entre l'Etat et la structure dite animatrice afin de définir les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du DOCOB.

Le suivi de l'application du DOCOB est assuré par le comité de pilotage qui se réunit régulièrement.



Depuis la loi du 14 avril 2006, les espaces marins des sites Natura 2000 font partie de la liste des « **aires marines protégées** » (AMP) françaises. Cette notion d'AMP est présente dans divers accords internationaux.

Les sites Natura 2000 mer participent ainsi de l'engagement national de couvrir 10% de l'espace maritime en AMP d'ici 2020 (Objectifs d'Aichi n° 11 de la Convention sur la diversité biologique).

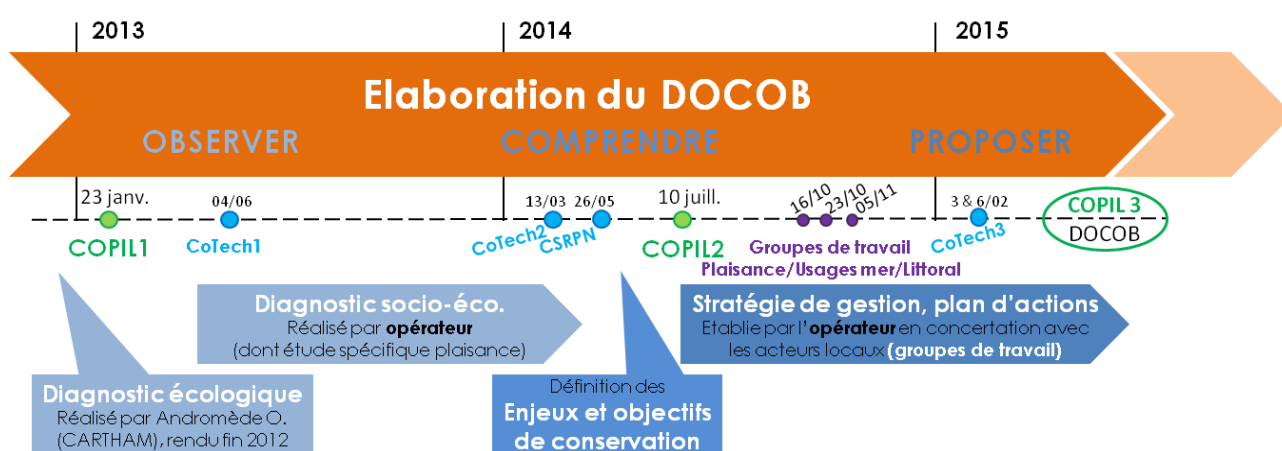
L'élaboration du DOCOB du site « Cap Ferrat »

Le site Natura 2000 « Cap Ferrat » a été proposé par l'Etat français au titre de la directive Habitats, Faune, Flore en 2008, au moment du renforcement du réseau en mer demandé par la Commission européenne. Il a été arrêté par décision de la Commission le 22 décembre 2009.

Le **comité de pilotage du site « Cap Ferrat »** a été constitué par arrêté interpréfectoral le 10 janvier 2013. Lors de sa **première réunion**, le **23 janvier 2013**, la **Métropole Nice Côte d'Azur** a été désignée **opérateur local** pour l'élaboration du DOCOB. La présidence du comité de pilotage a été confiée à Monsieur le maire de Beaulieu-sur-Mer, représentant la Métropole Nice Côte d'Azur, la vice-présidence étant assurée conjointement par le préfet maritime de Méditerranée et le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à la convention établie entre l'Etat et la Métropole Nice Côte d'Azur et au cahier des charges pour l'élaboration des DOCOB de la DREAL PACA, les différentes phases d'élaboration ont été suivies.

La figure ci-dessous présente le déroulement de l'élaboration du document d'objectifs au moment de la finalisation du Tome 2 (avril 2015).



Le travail de concertation autour du DOCOB a en particulier eu lieu lors des groupes de travail organisés pour la détermination des mesures préconisées sur le site. Les services de l'Etat, les collectivités concernées, les représentants des activités professionnelles et les associations d'usagers ou de préservation de l'environnement ont participé à cette réflexion commune en donnant leur avis sur les éléments apportés par l'opérateur et en étant force de proposition dans la constitution du programme de mesures du DOCOB.

Intitulés des groupes de travail	Date	Nbre de participants
Réunion de restitution du diagnostic sur la plaisance	Jeu­di 12 juin 2014	38
GT1 Plaisance	Jeu­di 16 octobre 2014	48
GT2 Usages en mer, hors plaisance	Jeu­di 23 octobre 2014	33
GT3 Plages et littoral	Mer­credi 05 novembre 2014	27



En parallèle à l'élaboration du DOCOB, plusieurs **actions de communication** ont été menées par la Métropole Nice Côte d'Azur afin de **faire connaître le site et ces enjeux et d'impliquer les acteurs locaux**, en particulier :

- ▶ Edition d'un kakemono sur le site Cap Ferrat,
- ▶ Création et mise en ligne d'une page web dédiée sur le site web de la Métropole Nice Côte d'Azur : nicescotedazur.org/environnement/natura-2000/natura-2000-cap-ferrat
- ▶ Représentation du site Cap Ferrat sur le stand Natura 2000 de la Métropole Nice Côte d'Azur à diverses manifestations (Printemps des chercheurs à Nice - 31 mai et 1 juin 2013, Foire de Nice - 08-17 mars 2014).
- ▶ Rédaction et publication d'articles (magazine des adhérents de l'association SOS Grand Bleu - octobre 2013, Lettre des gestionnaires d'AMP de la façade Méditerranée – février 2015).
- ▶ Edition d'un dépliant sur les sites Natura 2000 dont Nice Côte d'Azur est opérateur ou animateur,
- ▶ Présentation de la démarche et du site Cap Ferrat dans les CLUPP (comité locaux des usagers permanents du port) et les conseils portuaires des ports du site (mai - septembre 2014).
- ▶ Conception et édition d'une exposition photos sur le site « Cap Ferrat » mise à disposition des communes littorales (Beaulieu-sur-Mer – fin mai 2015, Cap d'Ail et Villefranche-sur-Mer - début juin 2015).



La Métropole Nice Côte d'Azur compte également 12 sites Natura 2000 terrestres, couvrant 34% de son territoire. Elle est actuellement en charge de l'élaboration du DOCOB de 4 d'entre eux (Brec d'Utelle, Gorges de la Vésubie et du Var - Mont Vial - Mont Férier, Chauves-souris de la Haute Tinée et Spéléomantes de Roquebillière) et de l'animation de 2 d'entre eux (Vallons obscurs et Adret de Pra Gazé).

La mise en œuvre du DOCOB du site « Cap Ferrat »

Depuis 2013, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) a mis en place un nouveau dispositif de gestion des espaces marins Natura 2000, qui diffère de celui généralement mis en œuvre sur les espaces terrestres (défini à l'article L414-2 du code de l'environnement). Ce dispositif spécifique implique une montée en puissance de l'agence des aires marines protégées (AAMP), devant assurer plus largement le rôle d'animateur de ces sites pour le compte de l'Etat. Cependant, afin de ne pas fragiliser les dynamiques locales, qui participent au succès de la démarche, les collectivités territoriales (ou leurs groupements) ont la possibilité de rester impliquées dans la démarche Natura 2000 sur la base d'un engagement volontaire avec un appui technique de l'AAMP.

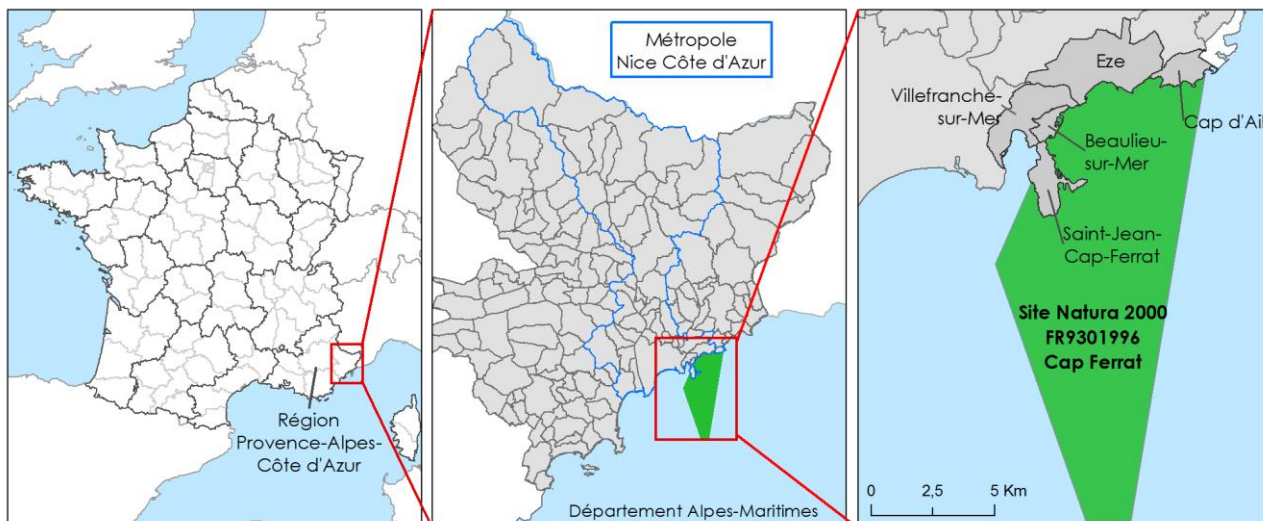
L'animation du site Natura 2000 « Cap Ferrat », entièrement marin, s'inscrira ainsi dans ce nouveau dispositif de gestion.



L'agence des aires marines protégées (AAMP) est un établissement public national à caractère administratif créé en 2006 (loi n° 2006-436). Elle a pour principales missions : l'appui aux politiques publiques françaises liées aux AMP, l'animation du réseau des AMP, l'amélioration des connaissances et du suivi du milieu marin, le renforcement de la présence française dans les négociations internationales sur la mer. Dans le cadre du projet de loi « Biodiversité », l'AAMP devrait faire partie d'un établissement public unique nommé **Agence française pour la biodiversité**.

2. PRESENTATION GENERALE DU SITE ET SON CONTEXTE

Le site Natura 2000 Cap Ferrat (FR 9301996) est un site **entièrement marin** de **8 958 hectares**. Situé en région PACA, dans le département des Alpes-Maritimes, il s'étend face à cinq communes littorales, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu-sur-Mer, Villefranche-sur-Mer, Eze et Cap d'Ail, depuis la pointe de la Gavinette, à l'ouest, jusqu'à la digue de la plage Marquet à l'est. Se prolongeant au-delà des 3 milles nautiques (mais avant les 12 MN), il comprend une partie d'un des canyons sous-marins de Nice, le canyon du Paillon.

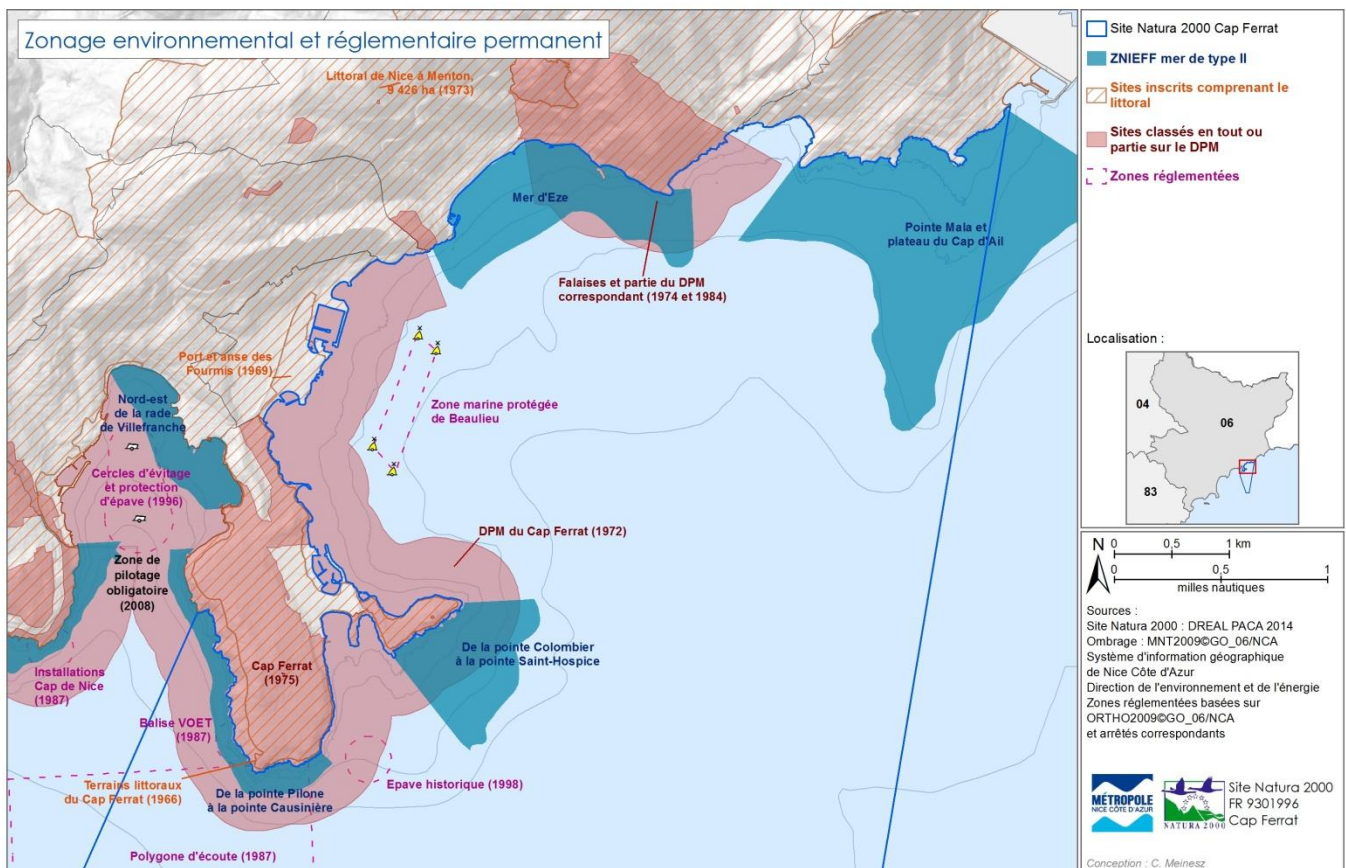


Sources : Système d'information géographique de Nice Côte d'Azur, DREAL PACA 2014, IGN GEOFLA 2012, EUROSTAT 2010.

Éléments de contexte

Contexte socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Population permanente des 5 communes du site d'environ 19 000 habitants (2010) • Fréquentation estivale importante : une quarantaine d'hôtels avec plus de 1300 chambres et plus de 6 500 résidences secondaires ou logements occasionnels (2010) • Urbanisation littorale marquée mais terrains escarpés naturels • Part importante du tourisme dans l'économie locale, orientation haut de gamme (hôtellerie, restauration de luxe)
Climat	<ul style="list-style-type: none"> • Climat méditerranéen : hivers doux, fort ensoleillement, précipitations peu fréquentes mais importantes • Vent dominant de secteur est et également ouest, principalement avril et automne • En période estivale, alternance brise de terre la nuit et brise de mer le jour
Caractéristiques physiques	<ul style="list-style-type: none"> • Littoral rocheux calcaire, sauf Cap d'Ail constitué d'éléments volcaniques • Pentés abruptes au Cap Ferrat, relativement douces dans le Golfe de Saint Hospice et avancée en plateau au niveau du Cap d'Ail • Au sud-ouest, tête du canyon sous-marin du Paillon à plus de 1 200m • Circulation générale des courants dominée par le courant Liguro-Provençal-Catalan • Hydrodynamisme côtier complexe (effets conjoints des vents, de la houle et de la morphobathymétrie...)
Documents de planification et outil de gestion concernant le littoral	<ul style="list-style-type: none"> • PLU de Villefranche-sur-Mer, Eze et Cap d'Ail approuvé, PLU de Beaulieu-sur-Mer en cours de modification, POS à Saint-Jean-Cap-Ferrat • PLUi et SCOT à l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur en cours d'élaboration • Directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes approuvée par décret en décembre 2003 • Contrat de baie d'Azur, depuis le Cap d'Antibes jusqu'à Cap d'Ail, signé en 2012

Aménagements en mer	<ul style="list-style-type: none"> • 56 hectares aménagés sur la mer sur les communes du site dont 33 ha dans le périmètre du site • Principaux aménagements sur la mer dans le site : ports de Saint Jean, Beaulieu Fourmis, Beaulieu Plaisance et Eze, ports-abris de villa particulière
Eaux usées et pluviales	<ul style="list-style-type: none"> • En 2010 raccordement des communes du site à la station d'épuration Haliotis, auparavant rejet direct en mer au sud du Cap Ferrat par l'émissaire dit Causinière • Réseaux des communes du site principalement séparatif, unitaire au niveau du centre de Beaulieu • Présence d'une dizaine de déversoirs d'orage rejetant en mer • Présence d'une dizaine d'exutoires d'eaux pluviales en mer
Zonage environnemental et réglementaire permanent	<ul style="list-style-type: none"> • 4 ZNIEFF marines de type II dans ou à cheval avec le périmètre du site • 2 sites classés et trois sites inscrits comprenant le DPM et/ou la bande littorale • Intégré dans le Sanctuaire Pelagos • Une zone marine protégée de 25 ha (concession du DPM depuis 1981) co-gérée par le conseil général, le CDPMEM et la prud'homie de Villefranche • Deux zones interdites au mouillage, au chalutage et à la plongée sous-marine (arrêté préfectoral du 31 décembre 1987) • Une zone interdite au mouillage et à la plongée sous-marine pour la protection d'une épave (arrêté préfectoral du 27 mai 1998) • Une zone de pilotage obligatoire (arrêté préfectoral du 14 février 2008) effective en rade de Villefranche pour les bateaux de plus de 50 m



3. LE PATRIMOINE NATUREL

La directive Habitats, Faune, Flore liste les habitats et espèces d'intérêt communautaire dont la conservation, à l'échelle européenne, nécessite la désignation de sites Natura 2000 (annexes I et II).

L'arrêté du 16 novembre 2011 a établi, à partir de la directive européenne, la liste des habitats et espèces justifiant la désignation de sites Natura 2000 en France. On dénombre ainsi en France : 9 habitats marins (code UE 11xx et 8330) et onze espèces marines et amphihalines.

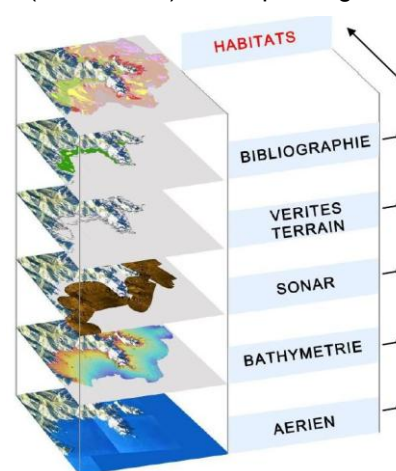
Afin de préciser et faciliter l'identification des habitats d'intérêt communautaire, chacun a été décliné à l'échelle nationale en un ou plusieurs habitats élémentaires (travail coordonné par le muséum national d'histoire naturelle - MNHN).

Les habitats d'intérêt communautaires sur le site

Sur le site Natura 2000 Cap Ferrat, le diagnostic écologique a été réalisé entre 2010 et 2012 par le bureau d'étude Andromède Océanologie, dans le cadre d'un programme national (CARTHAM) lancé par l'agence des aires marines protégées.

Sur la base des données existantes (bibliographie, cartographies pour le contrat de baie d'Azur et pour le port de Beaulieu, photos aériennes) et à partir de nombreux relevés terrain (sonar, relevés bathymétriques, observations directes et en plongée), une cartographie des habitats d'intérêt communautaire a été réalisée.

Chaque habitat élémentaire a fait l'objet d'une analyse écologique afin de déterminer leur état de conservation sur le site. Pour évaluer l'état de conservation les critères définis par le MNHN et la DREAL PACA ont été pris en considération, mais au vu des données et méthodes disponibles, « l'avis d'experts » reste indispensable dans l'analyse écologique. L'état de conservation des habitats du site « Cap Ferrat » a ainsi été présenté et validé par les rapporteurs scientifiques.



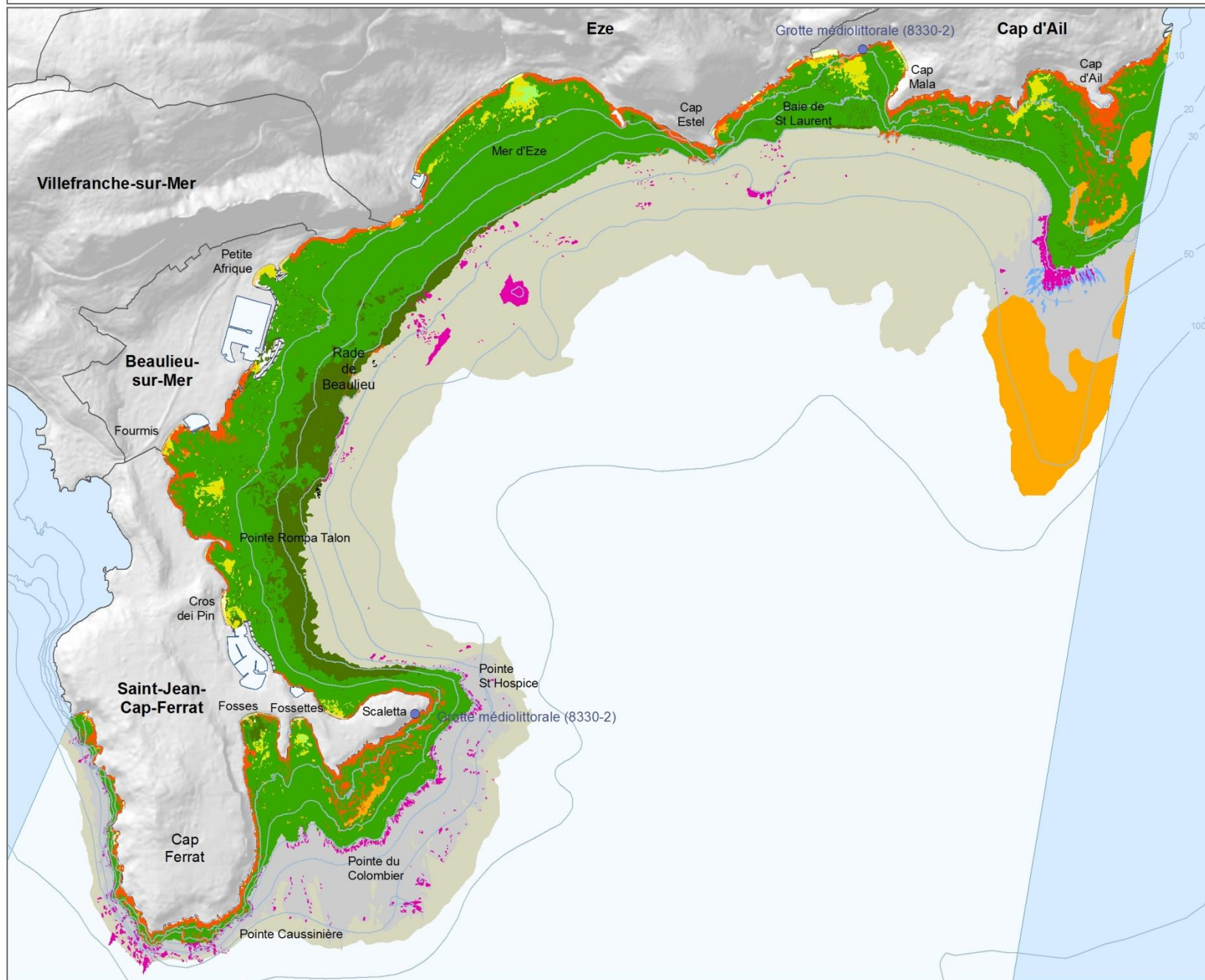
Afin de parvenir à une restitution synthétique des résultats cartographiques et de l'analyse écologique à plus fine échelle, une sectorisation géographique du site Natura 2000, au 1/12 000ème, a été suivie :

- ▶ Secteur 1, le Cap Ferrat : de la pointe de la Gavinette à la pointe St Hospice,
- ▶ Secteur 2, le golfe de St Hospice – Rade de Beaulieu : de la pointe St Hospice au port de Beaulieu,
- ▶ Secteur 3, le golfe de St Hospice – Mer d'Eze : du port de Beaulieu au Cap Estel,
- ▶ Secteur 4, le golfe de St Hospice – Cap d'Ail : au Cap Estel à la digue Marquet.

L'inventaire biologique du site a permis d'identifier **13 habitats élémentaires** (déclinaison du MNHN) correspondant à **cinq habitats d'intérêt communautaire génériques** (EUR 28) : les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (code 1110), l'herbier de Posidonie (habitat prioritaire, code 1120), les replats boueux ou sableux exondés à marée basse (code 1140), les récifs (code 1170) et les grottes marines submergées ou semi-submergées (code 8330).

L'étage supralittoral (au-dessus du niveau des eaux) **n'ayant pas été inventorié**, trois habitats élémentaires susceptibles d'être présents n'ont pas été cartographiés et analysés : la roche supralittorale (1170-10), les sables supralittoraux avec ou sans laisses à dessiccation rapide (1140-7), les laisses à dessiccation lente dans l'étage supralittoral (1140-8).

Les 13 habitats élémentaires du site « Cap Ferrat » sont présentés à la suite.



HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1110 - Bancs de sables à faible couverture permanente d'eau marine

- 1110-6 Sables fins bien calibrés
- 1110-8 Association à cymodocée sur SFBC
- 1110-7 Sables et graviers sous influence des courants de fond
- 1110-8 Sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues
- 1110-9 Galets infralittoraux

1120 - Herbiers à posidonie*

- 1120-1 Herbiers à posidonie
- 1120-1 Association de la matte morte

1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

- 1140-9- Sables médiolittoraux
- 1140-10 Sédiments détritiques médiolittoraux

1170- Récifs

- 1170-11 Roche médiolittorale supérieure
- 1170-12 Roche médiolittorale inférieure
- 1170-13 Roche infralitt. à algues photophiles
- 1170-14 Coralligène

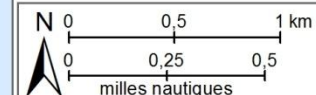
AUTRES HABITATS

Habitats naturels

- Biocénose du détritique côtier
- Association à rhodolithes sur DC
- Biocénose des fonds détritiques envasés

Habitats artificiels

- Récifs artificiels
- Aménagements artificiels



Sources :
Site Natura 2000 : DREAL PACA, 2014
Habitats : programme CARTHAM, contrat AAMP - Andromède océanologie, 2012
Bathymétrie : SHOM, 2006, Andromède Océanologie, 2007
Ombrage : MNT2009@GO_06/NCA
Système d'information géographique de Nice Côte d'Azur
Direction de l'environnement et de l'énergie

DOCUMENT DE TRAVAIL
ne pas utiliser pour la navigation






Illustration	Nom (code)	Surf.	Description	Observation sur le site	ETAT
	Sables médiolittoraux (1140-09)	0,87 ha	Les sables médiolittoraux correspondent à la moyenne plage, généralement étroite en Méditerranée. Cette zone passe par des alternances d'immersions et d'émersions du fait des variations du niveau du plan d'eau. Des débris organiques peuvent s'y accumuler notamment au fond des anses, la présence de laisses de mer, en particulier de banquettes de posidonie, est ainsi possible.	Les sables médiolittoraux s'observent au niveau des principales plages du site : Fosses, Fossettes, Paloma, Cros dei Pin, Fourmis, Petite Afrique, Eze et Mala. Ils sont cependant très peu représentés. De petites banquettes de posidonie se forment sur cet habitat en hiver, elles sont enlevées avant la saison estivale manuellement (ratissage) ou mécaniquement (bulldozer).	MOYEN à REDUIT
	Sédiments détritiques médiolittoraux (1140-10)	0,33 ha	Les sédiments détritiques médiolittoraux correspondent à la moyenne plage composée de graviers et de galets. Comme les sables médiolittoraux, cette zone passe par des alternances d'immersions et d'émersions. Des débris organiques peuvent s'y accumuler, la présence de laisses de mer, en particulier de banquettes de posidonie, est ainsi possible sur cet habitat.	Les sédiments détritiques médiolittoraux s'observent à l'est de la plage d'Eze, aux extrémités de la Mala, au niveau des plages Pissarelles, Saint Laurent d'Eze et de l'anse formée par la pointe Rompa Talon. Ils sont cependant très peu représentés.	BON
	Sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues (1110-8)	2,03 ha	Les SGBV se trouvent dans les criques et au droit des plages, jusqu'à quelques décimètres de profondeur. Ils sont soumis plus ou moins fortement aux battements des vagues.	Les SGBV s'observent sur de petites tâches ou bandes étroites devant les plages du site. Ils sont cependant peu représentés.	BON sur secteur 4. MOYEN à REDUIT secteurs 1, 2 et 3.
	Sables fins bien calibrés (1110-6)	18,09 ha	Les SFBC sont des bancs de sable immergés, de granulométrie fine et homogène. Ils abritent une faune diversifiée notamment de mollusques, de polychètes, de crustacés, de poissons. Localement cet habitat peut présenter des faciès d'épiflore, en particulier à <i>Cymodocea nodosa</i> , plante à fleur marine.	Les SFBC sont présents en tâches plus ou moins étendues, de 2 m à 20-25 m de profondeur, au niveau de toutes les anses et baies du site. Un faciès à <i>Cymodocea nodosa</i> , est observé, sur un total de 1,3ha, dans les anses Fosses et Fossettes et surtout en mer d'Eze.	BON
	Galets infralittoraux (1110-9)	2,19 ha	Les galets infralittoraux sont caractéristiques des petites criques des côtes rocheuses battues. L'habitat s'étend jusqu'à quelques décimètres de profondeur, sa limite inférieure correspondant à la zone où la force des vagues n'est plus suffisante pour rouler les galets. Ils constituent un lieu de nurserie privilégié par certains poissons (sars).	Les galets infralittoraux sont dispersés en petites tâches sur le site, devant les criques et plages principalement en baie de Saint Laurent, également à l'est de la plage d'Eze, le long du Cap Roux, de la pointe Rompa Talon au port de Saint Jean et autour du Cap Ferrat. Ils sont cependant peu représentés.	EXCELLENT


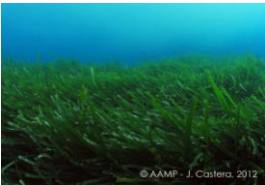
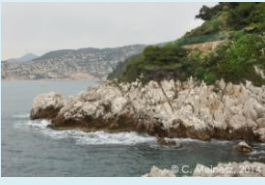





Illustration	Nom (code)	Surf.	Description	Observation sur le site	ETAT
	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (1110-7)	74,56 ha	Les SGCF sont constitués de sables grossiers et de petits graviers dépourvus de fraction fine, triés sous l'effet de courants de fond fréquents, voire persistants, et assez forts. Ils peuvent s'étendre en Méditerranée de 4 à 70 m de profondeur et donc se mêler avec l'habitat du détritique côtier. Les SGCF sont riches en méiofaune. Cet habitat est fréquent dans les passes entre les îles et également dans les intermattes de posidonie.	Les SGCF sont présents sur de grandes étendues au sud-ouest de la pointe Saint Hospice et au sud du Cap d'Ail, en taches en particulier au niveau du Cap Roux et du Cap Estel et dans les intermattes de l'herbier de Posidonie (baie des Fourmis, mer d'Eze, entre la pointe Mala et le Cap Rognoso). La plus grande surface est située au large du plateau du Cap d'Ail (cartographiée en 2000 par Beshet et Houlgatte).	EXCELLENT
	Herbiers à posidonie (1120) HABITAT PRIORITAIRE	445,05 ha et 70,37 ha de matte morte	<i>Posidonia oceanica</i> est une plante à fleur protégée en France, endémique de Méditerranée, qui constitue de vastes prairies sous-marines, appelés herbiers, des premiers mètres jusqu'à 30 à 40 m de profondeur, selon la transparence des eaux. L'herbier de Posidonie est considéré comme l'écosystème le plus important de la Méditerranée : importance de sa production primaire, richesse de sa faune et de sa flore associées, équilibre sédimentaire du littoral, exportation de la biomasse vers d'autres écosystèmes, frayères et nurseries pour de nombreuses espèces de poissons et crustacés...	Sur le site l'herbier s'observe sans discontinuité sur la bande littorale jusqu'à 33m de profondeur. A l'ouest est au sud du Cap Ferrat ainsi qu'autour du Cap d'Ail, il se trouve principalement sur substrat rocheux, en mosaïque avec une grande diversité d'algues. Au niveau des anses Fosses et Fossettes, de la mer d'Eze et de la baie de Saint Laurent, l'herbier est situé sur fonds meubles et présente une densité élevée avec localement des traces de mouillage (Eze). Sur la rade de Beaulieu, l'herbier présente de nombreux signes de dégradation (traces de mouillages, front d'envasement) et se prolonge en profondeur par une vaste étendue d'association de matte morte envasée où se développe <i>Caulerpa taxifolia</i> et <i>C. racemosa</i> .	BON sur secteurs 1 et 4. MOYEN à REDUIT secteurs 2 et 3.
	Roche médiolittorale supérieure (1170-11)	1,56 km	La RMS est un habitat dont la richesse et la diversité en espèces et conditionnée par la fréquence des submersions, dues aux vagues, aux variations irrégulières du niveau de la mer en fonction de la pression atmosphérique et des vents. Il n'est mouillé régulièrement que par les embruns et le haut des vagues et peut ainsi s'étendre de quelques centimètres à 2m, suivant la topographie locale.	L'habitat est présent sur tout le linéaire rocheux du site (Cap Ferrat, pointe Rompa Talon, Cap Roux, Cap Estel, Pointe Mala, Cap d'Ail...). Il est artificialisé sur de nombreux petits secteurs (digues, accès particuliers à la mer, pontons...).	BON
	Roche médiolittorale inférieure (1170-12)	1,56 km	Le médiolittoral inférieur correspond à la zone de balancement du niveau de la mer subissant une alternance régulière d'émersions et d'immersions. Une des espèces indicatrices de cette habitat, en Méditerranée, est le <i>Lithophyllum lichenoides</i> (= <i>L. byssoides</i>), qui peut former des encorbellements à haute valeur patrimoniale.	L'habitat est présent sur toutes les côtes rocheuses naturelles et artificielles du site. Il n'y a pas d'encorbellement à <i>Lithophyllum byssoides</i> , mais l'espèce est présente sous la forme de thalles non coalescents (petits placages). La RMI est artificialisée sur de nombreux petits secteurs (digues, accès particuliers à la mer, pontons...).	BON

Illustration	Nom (code)	Surf.	Description	Observation sur le site	ETAT
	Roche infralittorale à algues photophiles (1170-13)	51,64 ha	Cet habitat de substrat dur s'étend de la surface jusqu'à la limite de pénétration de la lumière conditionnant la présence de la flore photophile. Il présente une grande variabilité en fonction des conditions environnementales, en particulier dans sa verticalité (lumière, agitation). L'habitat est très riche et diversifié, et peut présenter une complexité structurale importante par le développement de certaines espèces telles que les Fucales (Cystoseires), comparables à de véritables forêts.	L'habitat se situe le long des côtes rocheuses naturelles et artificielles de l'ensemble du site, principalement autour du Cap Ferrat, de la pointe Saint Hospice, du Cap Roux, du Cap Estel, de la pointe Mala au Cap d'Ail. Les ceintures à <i>Cystoseira amantacea</i> var. <i>stricta</i> , communautés les plus structurées de cet habitat et à forte valeur patrimoniale, sont bien présentes sur l'horizon supérieur (plus de 11 km).	BON
	Coralligène (1170-14)	21,61 ha	Habitat complexe généralement issu du concrétionnement d'algues calcaires, le coralligène s'observe sur substrat dur dans des conditions de luminosité réduite (profondeur, grottes). Il présente une très grande diversité biologique et sa complexité structurale permet l'installation ou la protection d'une faune très variée.	Le coralligène est présent de manière dispersée sur l'ensemble du site. Il fait suite à l'herbier de Posidonie sur des tombants abruptes, autour du Cap Ferrat et face à Beaulieu, et sur les roches du plateau de Cap d'Ail. Il s'observe également en massifs dans le détritique côtier autour du Cap Ferrat et au large du Cap d'Ail, ou sur les fonds meubles circalittoraux face au Cap Roux en mer d'Eze et au Cap Estel. Du fait de la topographie abrupte de la plupart des zones où le coralligène est présent, sa superficie , estimée sur un plan horizontal, est largement sous-estimée .	BON
	Biocénoses des grottes médiolittorales (8330-2)	2	Les grottes médiolittorales correspondent à des fissures ou des porches de grottes en partie émergées. Elles présentent des gradients de variabilité des facteurs ambiants essentiels dans la distribution des espèces (hydrodynamisme, lumière).	Deux grottes médiolittorales ont été répertoriées sur le site : au sud-ouest de la pointe Saint Hospice, au nord de la baie de Saint Laurent. De petites tailles (1 à 2 m de profondeur et hauteur maximum), elles ne présentent pas une grande richesse biologique.	BON
	Biocénoses des grottes semi-obscures (8330-3)	ND (1 grotte)	Cet habitat correspond à des surplombs, des cavités ou des entrées de grottes. Il fait la transition entre les fonds de substrats durs fortement concrétionnés où les algues calcaires jouent un rôle fondamental et les grottes obscures où l'environnement physique est très sélectif. La lumière y est réduite et l'hydrodynamisme y est soit réduit soit linéaire (canalisé par les courants), ce qui entraîne une forte stabilité du milieu.	Sur le site, les biocénoses des grottes semi-obscures s'observent sous des surplombs (Cap Ferrat) ou dans des anfractuosités plus ou moins grandes (Cap d'Ail). Un site de plongée nommé « grotte du sémaphore » est également présent.	BON

Les habitats d'intérêt communautaires à proximité du site

Ces habitats d'intérêt communautaire ne se bornent pas au périmètre du site Natura 2000 « Cap Ferrat ». En continuité du site ou à proximité immédiate, deux zones sont particulièrement riches :

- l'est de la rade de Villefranche, baie de l'Espalmador : zone peu profonde, classée en tant que ZNIEFF marine de type II « Nord-est de la rade de Villefranche », qui regroupe en particulier la biocénose de roche infralittorale à algues photophiles avec des ceintures à cystoseires, des fonds sableux avec herbiers à cymodocée et un grand herbier de Posidonie presque frangeant (récif barrière).
- l'est de l'avancée du Cap d'Ail jusqu'à Monaco : zone très diversifiée, en continuité de la ZNIEFF marine de type II « Pointe Mala – Plateau du Cap d'Ail », où l'on observe en particulier une mosaïque d'herbier de Posidonie et de roche infralittorale à algues photophiles, du coralligène et potentiellement des associations à rhodolites sur détritique côtier.

Les biocénoses marines de ces deux zones ont été cartographiées en 2007 dans le cadre du Contrat de baie d'Azur (Holon et Descamp, 2007).

Les autres habitats marins du site

Un programme de reconnaissance des têtes de canyons de la Méditerranée française, la **campagne MEDSEACAN** 2008-2010, a été lancée par l'agence des aires marines protégées afin d'identifier et de cartographier les faciès et espèces présents dans les canyons méditerranéens. De la frontière espagnole à la frontière monégasque, 22 canyons, 7 bancs rocheux sur le plateau continental et 1 haut-fond, ont été explorés durant 97 jours de mission (plongées ROV et sous-marin REMORA).

Quatre parcours en ROV ont été effectués à l'intérieur du site (boîte 9 – canyon de Nice). Ils ont permis d'observer localement la diversité des fonds sous-marins profonds. En particulier, un faciès atypique de sabellidés recouvrant le fond détritique a été observé vers 60m, au sud-est du Cap Ferrat.



Les espèces d'intérêt communautaires du site

Parmi les onze espèces marines et amphihalines d'intérêt communautaire retenues en France (arrêté du 16 novembre 2011), deux sont présentes sur le site.

	<p style="text-align: center;">Grand Dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>)</p> <p>Le Grand Dauphin est un cétacé à dents de petite taille, vivant majoritairement en groupe. Décrit essentiellement comme côtier mais pouvant également être strictement pélagique, le Grand dauphin fréquente toutes les eaux tropicales et tempérées de la planète.</p> <p>Observation sur le site : sur le site, peu de données existent actuellement, il est ainsi difficile d'évaluer avec précision sa présence et l'état de la population. Des individus ou groupes sont ponctuellement mais régulièrement observés, en particulier par l'association SOS Grand Bleu qui participe au suivi des populations de mammifères marins en établissant des fiches d'identification à chaque observation</p>
ETAT DE CONSERVATION	INCONNU

	<p style="text-align: center;">*Tortue Caouanne (<i>Caretta caretta</i>)</p> <p>La Tortue Caouanne est une tortue marine à carapace en forme de cœur aplatie et pouvant atteindre jusqu'à plus d'un mètre. A l'échelle de la Méditerranée, elle se reproduit, entre mai et août, sur des plages de sable du bassin oriental et central. La partie occidentale ne constitue plus qu'une aire d'alimentation, les sites de nidification y ont été progressivement abandonnés</p> <p>Observation sur le site : sur le site, des individus sont occasionnellement observés (pêcheurs professionnels, plaisanciers), mais aucune donnée de suivi n'existe.</p>
ETAT DE CONSERVATION	INCONNU

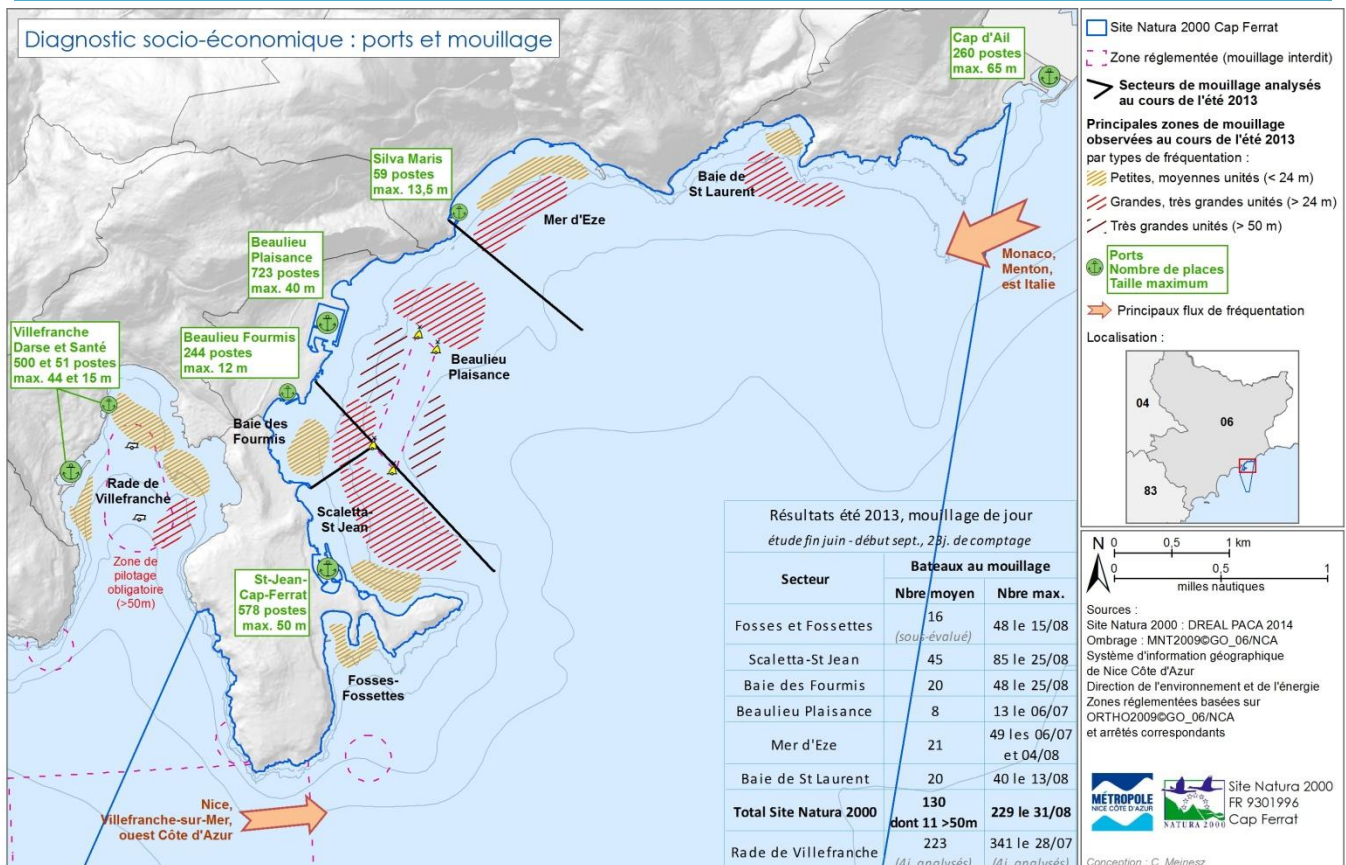
4. LES ACTIVITES HUMAINES

Les activités humaines présentes ont été recensées et évaluées par la Métropole Nice Côte d'Azur, afin d'établir le diagnostic socio-économique du site.

LA PLAISANCE

- 4 ports dans le site Natura 2000, un total de plus de 1 600 places
- Port de Beaulieu Plaisance certifié Port Propre, démarche en cours ou en projet sur les autres ports
- Fréquentation au mouillage importante de mai (Festival de Cannes, Grand prix de Monaco) à octobre et surtout en juillet et août, sur toutes les anses du site :
 - En moyenne par jour 130 bateaux présents (au max. 229) dont 14 entre 24 et 50m, et 11 supérieurs à 50m.
 - Fréquentation en majorité de petits bateaux (<10m) mais grandes unités (>24m) également bien présentes
 - Principal secteur de mouillage entre la pointe Saint Hospice et le port de Saint Jean
 - Mouillage de longue durée de certaines grandes unités sur le site, plusieurs jours ou semaines
- Une zone de mouillage propre face à la plage La Mala à Cap d'Ail
- A proximité du site la rade de Villefranche reçoit plus de bateaux au mouillage que tout le périmètre Natura 2000, mais moins de très grandes unités (>50m)
- Zone de pilotage obligatoire effective pour les plus de 50m sur la rade de Villefranche

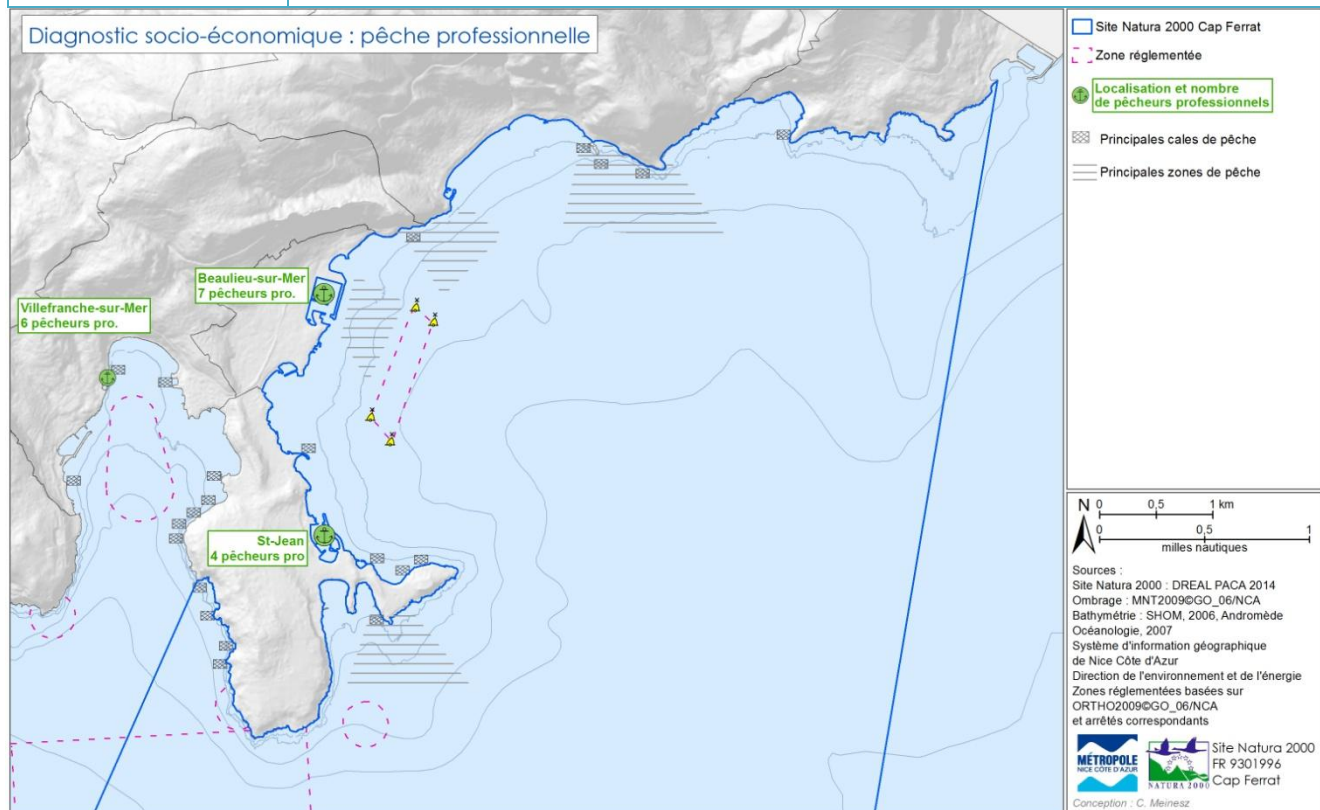
Enjeux socio-économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Activité historique et bien implantée, à la fois petite et grande plaisance • Retombées économiques importantes et variées : ports, chantiers naval, shipchangers, agences maritimes, hôtellerie, restauration, multiples commerces... • Participation à la fréquentation des établissements haut de gamme présents (tourisme de luxe) • Plusieurs associations locales de plaisanciers • Accès à la mer favorisant sa connaissance et son appropriation
Effets négatifs potentiels sur les habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction ou fragilisation plus ou moins importante des fonds marins par les aménagements sur la mer et le mouillage forain (ancre et chaîne) • Pollutions (eaux usées, de fond de cale, hydrocarbures, peintures anti-fouling, déchets, ...) • Propagation d'espèces invasives • Dérangement de la faune par la fréquentation importante et le bruit • Collision d'espèces (mammifères, tortues)



LA PECHE PROFESSIONNELLE

- Secteur de la prud'homie de Villefranche : 8 patrons pêcheurs à l'année et 9 saisonniers (dont un qualifié oursinier)
- En saison estivale, une partie des pêcheurs travaille au sein d'une société de transport maritime de passagers (AMV)
- Pêche côtière artisanale aux petits métiers (filets fixes de surface ou de fond, palangres, casiers, muselières, lignes)
- Activité à la journée à bord de « pointus » de moins de 12m.
- 4 zones interdites à la pêche dans le site (ZMP, polygone d'écoute, protection d'une balise et d'une épave)
- Une zone réservée à la pêche en saison par le balisage (Saint Jean) et dérogation d'accès à la bande des 300m la nuit
- Commercialisation principalement en direct sur le quai (étals réservés), ou sur les marchés et à des restaurateurs
- Trois corailleurs sur le quartier maritime de Nice

Enjeux socio-économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Activité traditionnelle et ancestrale à caractère patrimonial fort • Activité économique pérenne (une quinzaine de professionnels) • Diversification de la moitié des pêcheurs en saison estivale (car forte fréquentation du plan d'eau et opportunités touristiques) • Connaissances de la faune marine et transmission
Effets négatifs potentiels sur les habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la richesse quantitative (prélèvements) • Abrasion et dégradation physique d'habitats (filets) • Macro-déchets (perte de matériel) • Déstabilisation des réseaux trophiques (prélèvement d'espèces prédateurs)



LES PECHEES MARITIMES DE LOISIR

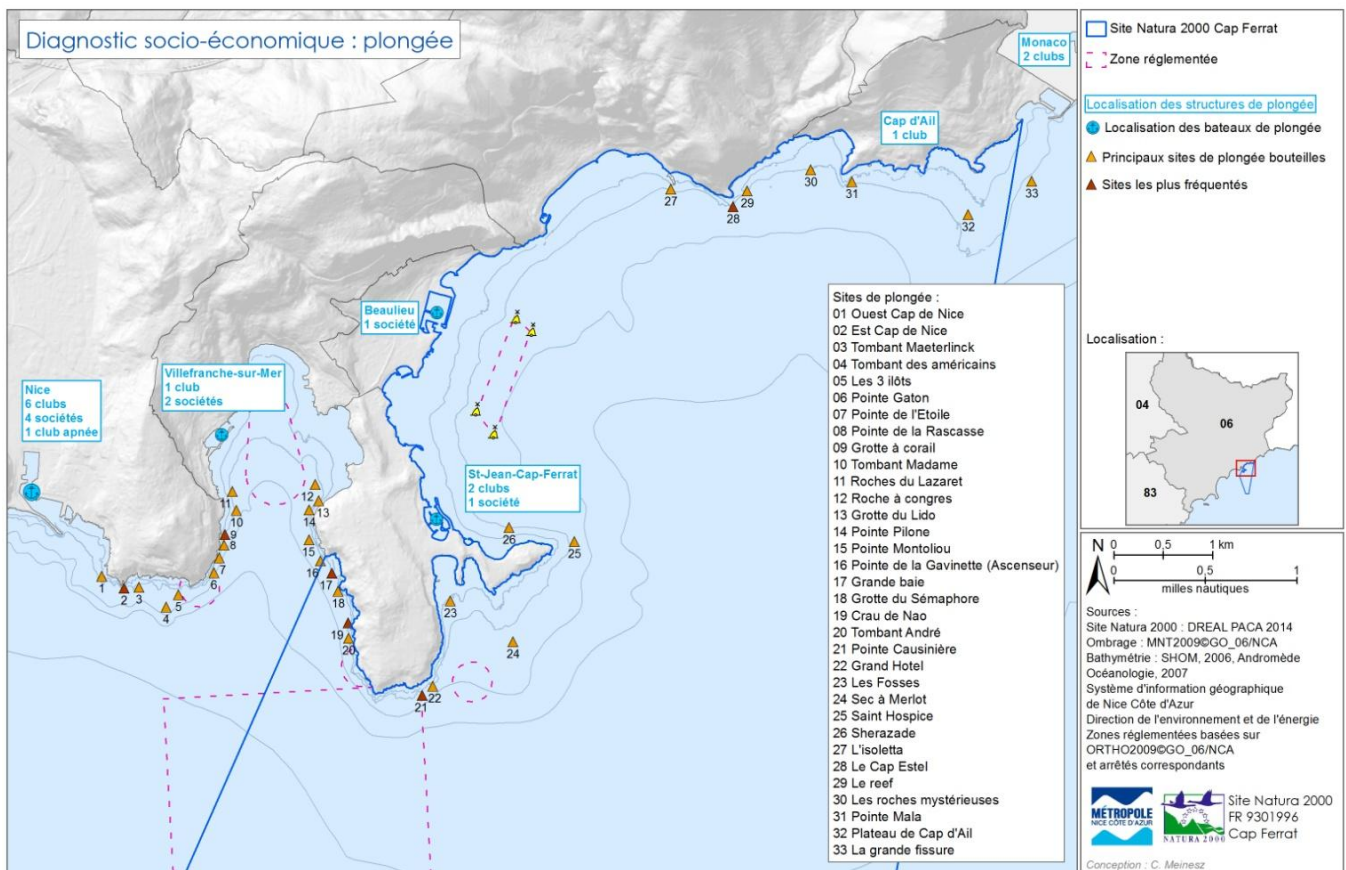
- Pêche de plaisance, chasse sous-marine, pêche aux oursins, et pêche à pied bien présentes mais pas de données chiffrées
- Associations locales entre Nice et Cap d'Ail : 4 de pêche de plaisance, 2 de chasse-sous-marine (Nice), 2 de pêche à pied
- Une dizaine de concours de pêche de plaisance (pêche à soutenir ou à la traîne) et quelques concours de pêche à pied
- Pratique principalement librement en dehors d'un cadre associatif
- Deux sociétés proposant de la pêche au gros sur le site

Enjeux socio-économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la mer favorisant sa connaissance et son appropriation • Retombées économiques (matériel de pêche)
Effets négatifs potentiels sur les habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la richesse quantitative (prélèvements) • Destruction ou fragilisation d'habitats (ancrage, arrachages) • Macro-déchets (perte de matériel) • Déstabilisation des réseaux trophiques (captures d'espèces prédateurs) et au sein d'espèces hermaphrodites (captures d'individus âgés)

LA PLONGÉE SOUS-MARINE

- 5 structures de plongée sur le site Natura 2000, 19 autres à proximité (Nice, Villefranche, Monaco, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer) dont une uniquement apnée
- 7 bateaux supérieurs à 10 m et une quinzaine entre 5 et 10 m
- Fréquentation individuelle (hors structure) également présente
- 17 sites de plongée dans le site, dont 4 bien fréquentés, situés majoritairement près du littoral (accessibles par la terre)
- Pratique toute l'année mais principalement de mai à octobre
- Entraînements et championnats d'apnée à l'ouest du Cap Ferrat
- Pratique du palmes/masque/tuba (ou randonnée subaquatique) essentiellement autonome à partir des plages ou sentiers du littoral, développement de l'activité encadrée (associations, clubs de plongée)

Enjeux socio-économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation au milieu marin des pratiquants (découverte, diffusion d'informations) • Amélioration des connaissances (observations sous-marines, science participative) • Retombées économiques, emplois • Actions en faveur de la préservation du milieu marin (nettoyage de fonds)
Effets négatifs potentiels sur les habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction ou fragilisation plus ou moins importantes des fonds marins par le mouillage forain (ancre et chaîne) • Destruction ou fragilisation involontaire d'organismes fixés (coups de palmes, mauvaise stabilisation, gestes amples) • Dérangement de la faune (approche d'espèces, proximité des lieux d'habitat et/ou de chasse, éclairages perturbateurs, bulles d'air)



LA CROISIÈRE ET LES TRANSPORTS MARITIMES

- Six entreprises de transport côtier de passagers à proximité (Villefranche, Nice, Monaco et Saint-Laurent-du-Var) proposant des excursions notamment dans le périmètre du site d'avril à octobre et également du transport de passagers (navettes)
- 9 structures proposant du whale-watching (observations de mammifères marins) présentes sur le 06, susceptibles de parcourir le site. Sorties ou en affrètement, parfois combiné avec activité de pêche au gros
- Navigation de bateaux de croisière dans le site et escales à proximité en rade de Villefranche (mouillage sur coffre ou forain) et à Monaco (à quai) : en 2012, 146 escales à Villefranche, près de 340 000 croisiéristes
- Navigation de ferries à passagers tout au long de l'année et principalement en saison estivale, à partir du port de Nice : en 2012 1460 rotations principalement en direction de la Corse mais également Toulon et Savone
- Navigation et ponctuellement mouillage de navires de charge, en particulier cimentiers effectuant la liaison Nice-Corse : 90 escales au port de Nice en 2012

Enjeux socio-économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'excursions côtières, de whale-watching, bien présentes et en développement sur le site et à proximité (rade de Villefranche) • Retombées économiques directes (entreprises, emplois, équipementiers ...) et indirectes (souvenirs, restauration, hôtellerie, excursions...) • Secteur de la croisière bien organisé (réseaux d'entreprises) pour stimuler les retombées • Activités de croisières, de ferries à passager, et de fret encadrées au niveau national et international • Diffusion d'infos, sensibilisation, connaissance du milieu marin (whale-watching)
Effets négatifs potentiels sur les habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement de la faune (passages, approche des mammifères marins, vitesse, bruit) • Collisions avec certaines espèces • Propagation d'espèces invasives (eaux de ballast) • Pollution par les hydrocarbures, anti-fouling, macrodéchets, émissions dans l'air, ... • Destructures ou fragilisation par le mouillage des navires de charge dans l'attente d'une place à quai

LES ACTIVITES NAUTIQUES MOTORISEES

- Cinq entreprises proposant des activités nautiques motorisées sont présentes sur le site, basées sur les plages (Paloma, Fourmis, Mala) ou près de port (Beaulieu plaisance), entre mai et octobre
- Activité de véhicules nautiques à moteur (jet-ski, scooter des mers) depuis le site (4 sociétés) et à partir de Nice, Villefranche et Monaco, sorties guidées, location
- Activités de ski nautique, wakeboard et engins tractés proposées par 4 structures dans le site
- Pratique importante à partir des grandes unités sur le plan d'eau via des équipements embarqués
- Activité de parachute ascensionnel proposée par un établissement dans le site, à partir d'un bateau plateforme
- Activité de Flyboard en développement, actuellement proposée par 2 entreprises sur le site (2013)

Enjeux socio-économique locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Activités bien implantées sur le site et en développement (nouvelles pratiques) • Retombées économiques variées directes (entreprises, emplois, équipementiers...) ou indirectes (attractivité du littoral, restauration, hôtellerie...)
Effets négatifs potentiels sur les habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement faune (bruit, vitesse) • Collision avec certaines espèces (mammifères marins, tortues...) • Pollution des eaux par les hydrocarbures

LES ACTIVITES NAUTIQUES NON MOTORISEES

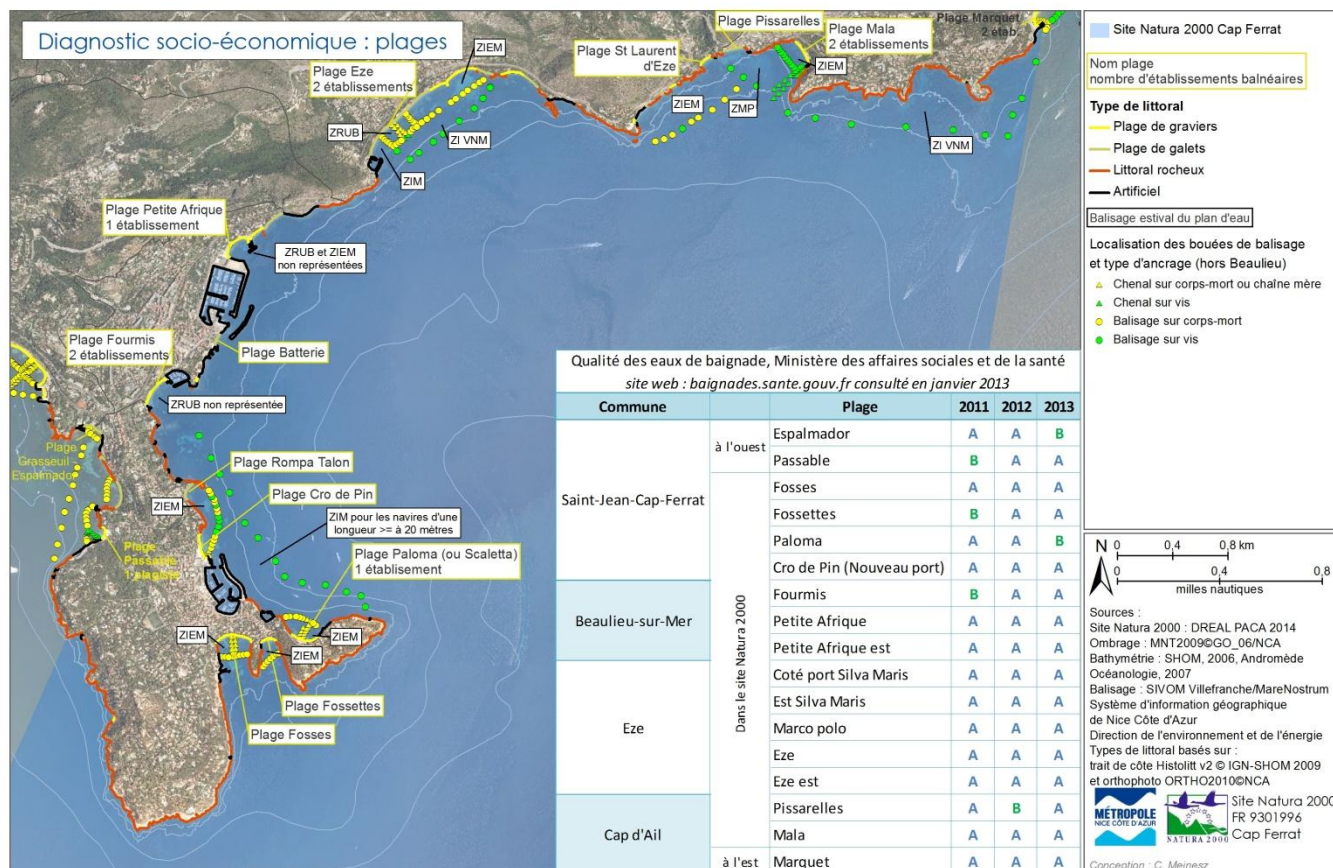
- 7 clubs associatifs proposant des activités nautiques non motorisées sur les communes du site et une société
- Activité de voile regroupant plus de 750 licenciés en 2013 sur les communes du site et également pratiquée librement. Plusieurs compétitions organisées en partie dans ou à proximité du site (en particulier régata des 3 Caps et en 2013 Generali Solo)
- Activité de kayak proposée et aviron de mer proposée par 8 clubs entre Nice et Monaco (3 spécialisés aviron) et par des sociétés d'activités nautiques, pratique libre également présente. 2 compétitions d'aviron chaque année depuis Nice et Monaco
- Activité de standup paddle et ponctuellement de kite-surf, librement ou proposée par certains clubs et sociétés
- Présence de l'école de la mer du conseil général des Alpes-Maritimes, accueillant les scolaires de mars à octobre

Enjeux socio-économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Retombées économiques directes (associations, entreprises, équipementiers...) et indirectes (attractivité du littoral, restauration, hôtellerie...) • Connaissance, sensibilisation à l'environnement marin
Effets négatifs potentiels sur les habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement faune (passages) • Balisage potentiel des compétitions • Macrodéchets

LES PLAGES, LE PLAN D'EAU et LES SENTIERS DU LITTORAL

- 12 plages sont présentes dans le site, pour la plupart de superficies réduites
- 9 plages font l'objet d'un contrôle de la qualité des eaux de baignade ; classées en 2013 et 2012 majoritairement en excellente qualité (13 points sur 14) ou en bonne qualité (1 point)
- Opérations de gestion plus ou moins importantes sur les plages pour la saison estivale : rechargement annuel, profilage et nettoyage tous les jours par engins motorisés sur la plage des Fourmis et celle de la Petite Afrique, rechargement et profilage par engins motorisés ponctuellement sur les plages Paloma, Cros dei Pin et Eze, et profilage et nettoyage manuels sur les plages Fosses, Fossettes et Mala.
- 8 établissements balnéaires actuellement présents sur 5 plages du site : Paloma, Fourmis, Petite Afrique, Eze et Mala
- Le balisage du plan d'eau est géré par le SIVOM de Villefranche (en régie à Beaulieu jusqu'en 2013) et une grande partie des bouées sont fixées via des ancrages non destructifs
- A l'intérieur du périmètre on dénombre : 9 ZIEM, 2 ZIM dont une permanente valant cale de pêche, 1 ZMP, 2 ZI VNM, 6 chenaux d'accès aux navires et engins immatriculés, 5 ZRUB et 1 chenal d'accès aux engins non immatriculés.
- Durant la période estivale, le plan d'eau est nettoyé régulièrement, jusqu'à deux fois par jour, (SIVOM de Villefranche) et en juillet et août un repérage aérien des nappes de surface est effectué chaque matin (Conseil général)
- Quatre itinéraires littoraux sont inscrits au PDIPR, entretenus par le conseil général et les communes, en lien avec les services de l'Etat (DDTM) : Cap Ferrat, pointe Saint Hospice (panneaux sur l'environnement littoral réalisés par SOS Grand Bleu), isthme de Saint Jean, Cap d'Ail (panneaux sur la végétation littorale).

Enjeux socio-économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de baignades et balades très présentes, plages fréquentées • Participation à l'attractivité du territoire • Retombées économiques directes et indirectes (établissements balnéaires, restauration, tourisme...) • Limitation de certaines emprises privées sur le bord de mer (sentiers du littoral)
Effets négatifs potentiels sur les habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Recouvrement ou envasement des habitats sur et au droit des plages (rechargement, nivellement) • Enlèvement et dégradation des habitats de plage (nettoyage, opérations mécaniques) • Piétinement et érosion de certains habitats du supra au médiolittoral (promenade, baignade) • Artificialisation du littoral (établissements balnéaires, aménagements des sentiers littoraux)



LA SENSIBILISATION AU MILIEU MARIN

- De nombreuses actions de sensibilisation à l'environnement littoral et marin sont déjà en place sur le site, notamment :
 - Campagne Ecogestes, pilotée au niveau régional, en 2013, 8 journées d'intervention ont eu lieu sur le site menées par le CDMM et SOS Grand Bleu
 - Opérations de ramassages de déchets sur les fonds marins et le littoral, menées chaque année par différentes associations et clubs de plongée parfois regroupés
 - Sorties en mer sur le Santo Sospir (réplique d'un voilier traditionnel) par SOS Grand bleu, ouvertes aux scolaires et membres de l'association, qui propose également un musée des coquillages (port de Saint Jena) et un sentier d'interprétation faune et flore autour de la pointe Saint Hospice (créé en 2009)
 - Ecole de la mer à Saint Jean, du conseil général, accueillant des enfants des classes des Alpes-Maritimes
 - Bibliothèque itinérante sur les plages (Bibliomer) animé par le CDMM, qui propose également des activités sportives comme support de découverte au grand public (kayak, randonnée aquatique...)
 - Opération Pavillon vert sur les ports exploités par la CCI, diffusant de bonnes pratiques à l'intérieur des ports
- Chaque année avec l'Inspection académique, la ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur lancent l'opération « A l'école du développement durable », permettant aux instituteurs de bénéficier d'animations pédagogiques thématiques portées par Nice Côte d'Azur, des associations ou des entreprises (une quinzaine de projets pour 320 classes). Cette démarche permet de fédérer et mettre en avant les actions à destination des enfants.

Enjeux socio-économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du milieu marin • Diffusion d'informations, de bonnes pratiques, sensibilisation • Développement du tissu associatif local
Effets négatifs potentiels sur les habitats	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction ou fragilisation ponctuelles de certains habitats (mouillage, kayak, plongée, palmes-masque-tuba)

5. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION

Le site Natura 2000 « Cap Ferrat » présente une grande diversité d'habitats d'intérêt communautaire et une importante richesse patrimoniale. Les peuplements présents sont globalement dans un bon état de conservation, mais présentent localement des secteurs dégradés voir très dégradés.

La définition des enjeux de conservation permet de hiérarchiser les éléments biologiques, afin de mieux identifier ceux pour lesquels doivent être mobilisés en priorité les efforts de conservation, que ce soit par l'action ou par la vigilance.

Selon la méthode établie dans le cahier des charges pour l'élaboration des DOCOB des sites Natura 2000 en PACA, un enjeu de conservation est défini sur des critères écologiques et résulte du croisement entre une « valeur patrimoniale » et un « risque/menace » (DREAL PACA, 2009) :

- Valeur patrimoniale : importance des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site au regard de divers critères naturalistes influençant la biodiversité liée à ces habitats/espèces.

- Risques / menaces potentiels : ensemble des facteurs de perturbation, anthropiques ou naturels, directs ou indirects, présents ou potentiels, qui pèsent sur la conservation de l'habitat ou de l'espèce sur le site.

Les **enjeux de conservation** ont été présentés et **validés** en comité technique le 13 mars 2014 puis en groupe de travail mer du conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 26 mai 2014.

Ils sont rassemblés dans le tableau page suivante.



Illustration 1 : les trois habitats d'intérêt communautaire du site à enjeux de conservation très fort

Au vu des enjeux mis en évidence, la stratégie conservatoire du site Natura 2000 « Cap Ferrat » doit s'articuler autour des points suivants :

- La maîtrise durable de la fréquentation et des opérations sur la mer et le littoral, afin de rendre compatible les activités humaines avec la conservation des habitats et espèces.
- Le renforcement des actions visant à améliorer la qualité globale des eaux.
- Le suivi et, lorsque possible, la lutte contre la prolifération d'espèces envahissantes.
- La poursuite d'une dynamique de concertation avec l'ensemble des usagers via une bonne communication.
- La valorisation et la mise en cohérence des actions de préservation du milieu marin existantes.
- L'amélioration des connaissances et du suivi des habitats et espèces du site.
- Le respect des mesures Natura 2000 et de la réglementation en générale.

Habitat générique	Habitat élémentaire	Code	Valeur patrimoniale	Risque/ Menace	Enjeu de conservation	Commentaire
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	Sables fins bien calibrés (SFBC)	1110-6	FORTE	FORT	FORT	Association à cymodocée développée : anses Fosses et Fossettes, mer d'Eze. Habitat menacé par la pollution de l'eau (eutrophisation, envasement, contamination), le mouillage, les espèces invasives.
	Sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond (SGCF)	1110-7	FORTE	MOYEN	FORT à MOYEN	Habitat dispersé sur le site et vaste étendue au sud du Cap d'Ail potentiellement riche en biodiversité. Menacé principalement par les espèces invasives et la pollution de l'eau (envasement, contamination).
	Sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues	1110-8	FAIBLE	FORT	MOYEN à FAIBLE	Habitat naturellement très remué, peu étendu uniquement au droit des plages. Menacé par la gestion des plages, leur fréquentation, les aménagements littoraux et la pollution de l'eau.
	Galets infralittoraux	1110-9	MOYEN	MOYEN	MOYEN	Habitat dispersé, zones abritées constituant des nurseries. Menacé principalement par les aménagements littoraux et la pollution de l'eau (envasement) et également la gestion des plages sur les secteurs 3 et 4.
Herbiers à Posidonie	Herbiers à posidonie	*1120	TRES FORTE	TRES FORT	TRES FORT	Habitat prioritaire, importance écologique pour la faune, rôle dans le maintien de nombreux écosystèmes. Impacté fortement par le mouillage, et menacé par aménagements littoraux, pollution de l'eau (envasement) et espèces invasives.
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Sables médiolittoraux	1140-9	MOYENNE	MOYEN	MOYEN	Habitat faiblement réparti mais présent sur toutes les plages du site, avec formation de laisses de mer (en particulier de petites banquettes de posidonie). Soumis à la gestion des plages, à leur fréquentation et aux pollutions de surface.
	Sédiments détritiques médiolittoraux	1140-10	MOYENNE	FAIBLE	MOYEN à FAIBLE	Habitat très peu présent, situé sur plages naturelles avec peu de laisses de mer. Soumis à la fréquentation des plages et aux pollutions de surface.
Récifs	Roche médiolittorale supérieure	1170-11	MOYENNE	MOYEN	MOYEN	Linéaire rocheux important sur le site. Habitat sensible à la pollution de l'eau et aux abrasions (piétinements, matériel de pêche échoué)
	Roche médiolittorale inférieure	1170-12	MOYENNE	MOYEN	MOYEN	Linéaire rocheux important sur le site, présence de <i>Lithophyllum byssoides</i> mais uniquement de type I. Habitat sensible à la pollution de l'eau et aux abrasions (piétinements, matériel de pêche échoué)
	Roche infralittorale à algues photophiles	1170-13	FORTE	TRES FORT	TRES FORT	Habitat à diversité biologique importante. Faciès à <i>Cystoseira amentacea</i> bien présent. Menacé par : pollution de l'eau, aménagements littoraux, mouillage, pêche (matériel perdu, prolifération d'herbivores), plongée, espèces invasives.
	Coralligène	1170-14	TRES FORTE	FORT	TRES FORT	Habitat à diversité biologique importante. Nombreuses espèces patrimoniales présentes. Menacé principalement par la pêche (arrachages, matériel perdu), la plongée, le mouillage, la pollution de l'eau, les espèces invasives.
Grottes marines submergées ou semi-submergées	Biocénoses des grottes médiolittorales	8330-2	FAIBLE	MOYEN	FAIBLE	Deux petites grottes sur le site, faible richesse biologique. Habitat sensible à la pollution de l'eau (contamination, nappes) et à la fréquentation.
	Biocénoses des grottes semi-obscurées	8330-3	FORTE	MOYEN	FORT à MOYEN	Habitat représenté par une grotte (connue) et en enclaves dans l'infralittoral (anfractuosités ou surplombs). Menacé par l'activité de plongée, la pêche (corail rouge, matériel perdu).
Espèces d'intérêt communautaire	Grand Dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>)	1349	FORTE	FORT	FORT	Espèces protégées soumises à la présence d'activités humaines en mer (collisions, pollutions, filets de pêche, dérangements par observations excessives et mauvaises approches, bruit des moteurs, ...). Peu de données sur le site Natura 2000.
	Tortue Caouanne (<i>Caretta caretta</i>)	*1224	FORTE	FORT	FORT	

Les objectifs de conservation

Les objectifs de conservation ont été établis après analyse des enjeux et sur la base du diagnostic écologique, puis classés en trois catégories selon leur importance : objectifs de conservation **prioritaires**, **secondaires** ou **tertiaires**.

Les objectifs de conservation prioritaires correspondent aux habitats et espèces pour lesquels le site Natura 2000 « Cap Ferrat » porte une responsabilité particulièrement importante en terme de conservation (habitat ou espèce emblématique du site, caractère hautement patrimonial, aire de répartition très limitée).

OC_P : objectifs de conservation prioritaires

OC_S : objectifs de conservation secondaires

OC_T : objectifs de conservation tertiaires

► Les objectifs de conservation prioritaires

Code	Objectifs de conservation PRIORITAIRES GLOBAUX
OC_PG1	Assurer les conditions environnementales favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, notamment par une bonne qualité globale des eaux
OC_PG2	Suivre les espèces exotiques envahissantes et les espèces proliférantes susceptibles de menacer les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Code	Objectifs de conservation PRIORITAIRES	Code Ss-Obj.	Sous-objectifs de conservation
OC_P1	Maintenir ou rétablir l'habitat prioritaire herbiers à Posidonie dans un bon état de conservation	OC_P1a	Assurer les conditions de conservation de l'habitat en limitant sa dégradation physique, en particulier sur les secteurs de mouillage et de balisage
		OC_P1b	Assurer les conditions de conservation de l'habitat en évitant son envasement et/ou son érosion artificielle, en particulier au droit des plages et sur les secteurs artificialisés
		OC_P1c	Mettre en place les conditions de régénération de l'habitat
		OC_P1d	Suivre l'évolution de la limite inférieure de l'herbier
OC_P2	Maintenir l'habitat coralligène dans un bon état de conservation	OC_P2a	Maintenir la complexité architecturale de l'habitat, notamment en favorisant le développement des espèces sensibles à l'érosion mécanique au niveau des secteurs de pêche professionnelle, de plongée et de mouillage
		OC_P2b	Préserver les peuplements érigés, notamment d'anthozoaires (ex. gorgonaires et antipathaires) et de fucales, et suivre leur évolution face au réchauffement climatique
OC_P3	Maintenir l'habitat de la roche infralittorale à algues photopiles dans un bon état de conservation	OC_P3a	Assurer les conditions de conservation de l'habitat en luttant contre les dégradations liées à des facteurs biotiques et abiotiques, en particulier du fait de l'artificialisation, la plongée, la pêche
		OC_P3b	Préserver l'intégrité des populations de fucales (ex. Cystoseires) et favoriser leur restauration sur les secteurs dégradés ou artificialisés
OC_P4	Maintenir l'habitat des sables fins bien calibrés dans un bon état de conservation	OC_P4a	Favoriser la présence naturelle de l'herbier de Cymodocée, notamment en évitant le recouvrement et l'envasement de l'habitat

► Les objectifs de conservation secondaires

Code	Objectifs de conservation SECONDAIRES	Code Ss-Obj.	Sous-objectifs de conservation
OC_S1	Maintenir l'habitat sable grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond dans un bon état de conservation	OC_S1a	Assurer les conditions de conservation de l'habitat, notamment en évitant son recouvrement et son envasement
OC_S2	Maintenir l'habitat galets infralittoraux dans un bon état de conservation	OC_S2a	Assurer les conditions de conservation de l'habitat, notamment en évitant son recouvrement et son envasement
OC_S3	Maintenir l'habitat générique replats boueux ou sableux exondés à marée basse dans un bon état de conservation	OC_S3a	Assurer les conditions de conservation de l'habitat générique et des habitats sous-jacents par une gestion adaptée des plages et des banquettes de posidonie
OC_S4	Maintenir les habitats élémentaires roche supralittorale, roche médiolittorale supérieure et roche médiolittorale inférieure dans un bon état de conservation	OC_S4a	Assurer les conditions de conservation des habitats en luttant contre les dégradations physiques en particulier du fait de l'artificialisation et sur les zones fréquentées (sentiers littoraux, baignade)
OC_S5	Maintenir l'habitat biocénoses des grottes semi-obscurales dans un bon état de conservation	OC_S5a	Assurer les conditions de conservation de l'habitat, notamment en favorisant le développement des espèces sensibles à l'érosion mécanique (en particulier le corail rouge) au niveau des secteurs de plongée
OC_S6	Maintenir la fréquentation du site par le Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>) et les autres cétacés	OC_S6a	Assurer les conditions de conservation de l'espèce sur l'ensemble du site et conformément aux recommandations du Sanctuaire Pelagos
OC_S7	Maintenir la fréquentation du site par la Tortue Caouanne (<i>Caretta caretta</i>)	OC_S7a	Assurer les conditions de conservation de l'espèce sur l'ensemble du site

► Les objectifs de conservation tertiaires

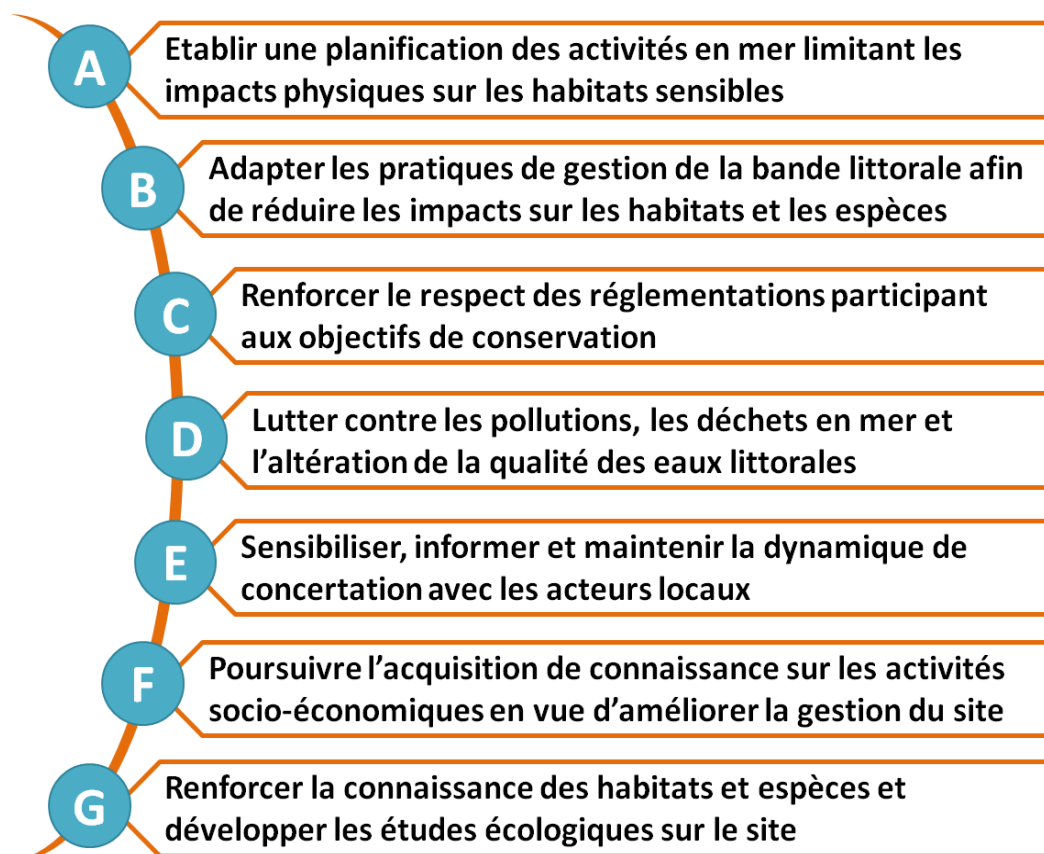
Code	Objectifs de conservation TERTIAIRES	Code Ss-Obj.	Sous-objectifs de conservation
OC_T1	Maintenir l'habitat sables grossiers et fins brassés par les vagues dans un bon état de conservation	OC_T1a	Assurer les conditions de conservation de l'habitat en évitant son recouvrement et son envasement, notamment par une gestion adaptée des plages sus-jacentes
OC_T2	Maintenir l'habitat biocénoses des grottes médiolittorales dans un bon état de conservation	OC_T2a	Assurer les conditions de conservation de l'habitat en luttant contre les dégradations physiques, en particulier sur les zones fréquentées (activités nautiques, baignade)

6. OBJECTIFS DE GESTION ET MESURES PRECONISEES

Les objectifs de gestion du DOCOB sont les orientations opérationnelles qui traduisent les enjeux et objectifs de conservation visés.

Présentés dans la figure à la suite, les objectifs de gestion du site « Cap Ferrat » ont été définis avec les référents techniques et scientifiques sur la base des diagnostics écologique et socio-économique et des échanges avec les acteurs locaux.

Les objectifs de gestion du site Natura 2000 « Cap Ferrat »



Ces objectifs de gestion sont déclinés en préconisations de mesures adaptées au site « Cap Ferrat ». Les mesures préconisées sont issues d'un travail de concertation entre les services de l'Etat, les collectivités locales, les représentants des activités professionnelles et les associations d'usagers et de protection de l'environnement concernées, notamment mené au cours des trois groupes de travail.

Afin de traduire leur importance relative, une hiérarchisation des mesures a été établie (priorité de 1 à 3) en tenant compte des effets attendus sur la conservation des habitats et espèces et également de la faisabilité et des modalités de mise en œuvre.

Les mesures préconisées du site « Cap Ferrat » sont synthétisées dans le tableau à la suite par rapport à l'objectif de gestion auquel elles répondent.

Chacune d'elle fait l'objet d'une fiche détaillée dans le Tome 2.

Intitulé de l'objectif de gestion / de la mesure (1/2)		Type de mesure	Priorité
Objectif A : Etablir une planification des activités en mer limitant les impacts physiques sur les habitats sensibles			
A.1	Proposer d'étendre l'interdiction de mouillage des navires de plus de 20 m dans la bande littorale des 300 m	Réglementation	1
A.2	Proposer de limiter le mouillage forain de la grande plaisance sur des fonds de moins de 30 mètres	Réglementation	1
A.3	Proposer une obligation de pilotage pour les navires de plus de 80 m et des zones de mouillages à privilégier dans ce cadre	Réglementation	1
A.4	Définir et mettre en place un plan d'aménagement du mouillage des navires de grande plaisance	Contrat Natura 2000	1
A.5	Mettre en place des dispositifs d'amarrage fixes sur les sites de plongée les plus fréquentés	Contrat Natura 2000	1
A.6	Développer la réflexion sur l'aménagement du mouillage (ZMEL) de petite et moyenne plaisance	Contrat Natura 2000	2
A.7	Participer à la réflexion sur le renouvellement de la zone marine protégée de Beaulieu	Animation	3
Objectif B : Adapter les pratiques de gestion de la bande littorale afin de réduire les impacts sur les habitats et les espèces			
B.1	Généraliser l'utilisation de dispositifs de balisage non destructifs pour les habitats	Contrat Natura 2000	1
B.2	Introduire des engagements de bonnes pratiques et de sensibilisation dans les sous-traités d'exploitation des centres d'activités nautiques et des établissements balnéaires	Animation	2
B.3	Développer avec les communes une gestion des plages (nettoyages, lutte contre l'érosion) en cohérence avec les objectifs de conservation	Contrat Natura 2000	2
B.4	Recenser et caractériser les petites installations sur le littoral et déterminer une stratégie pour en réduire l'impact sur les habitats	Animation	3
Objectif C : Renforcer le respect des réglementations participant aux objectifs de conservation			
C.1	Poursuivre la collaboration entre les services des institutions publiques participant à la gestion et à la surveillance du site	Animation	1
C.2	Améliorer la diffusion des réglementations participant aux objectifs de conservation	Animation	2
C.3	Mener une réflexion avec la Marine nationale visant à mieux intégrer le sémaphore de Ferrat dans la démarche Natura 2000	Animation	2
Objectif D : Lutter contre les pollutions, les déchets en mer et l'altération de la qualité des eaux littorales			
D.1	Renforcer la prise en compte des enjeux du site dans les démarches d'amélioration de la qualité des eaux littorales et assurer une veille sur les suivis existants	Animation	2
D.2	Soutenir les démarches d'amélioration de la gestion environnementale portuaire des ports du site	Animation	2
D.3	Inciter le signalement et récupérer les engins de pêche perdus et les macro-déchets enragués	Contrat Natura 2000	3
D.4	Renforcer l'anticipation et les moyens de réaction aux pollutions maritimes	Animation	3

Intitulé de l'objectif de gestion / de la mesure (2/2)		Type de mesure	Priorité
Objectif E : Sensibiliser, informer et maintenir la dynamique de concertation avec les acteurs locaux			
E.1	Sensibiliser à la présence et aux enjeux du site et informer régulièrement sur les mesures de gestion mises en place	Animation	1
E.2	Poursuivre la collaboration avec les acteurs du yachting professionnel et les actions de sensibilisation ciblées	Animation	1
E.3	Développer les échanges entre les acteurs locaux et renforcer la synergie avec les gestionnaires des zones extérieures au site	Animation	1
E.4	Partager la connaissance des enjeux du site avec les institutions locales en charge du littoral et de la mer	Animation	2
E.5	Favoriser la diffusion des recommandations et des outils liés au sanctuaire Pelagos	Animation	2
E.6	Soutenir les actions locales sur les activités de transports maritimes participant aux objectifs de conservation	Animation	3
Objectif F : Poursuivre l'acquisition de connaissance sur les activités socio-économiques en vue d'améliorer la gestion du site			
F.1	Maintenir le suivi de la fréquentation plaisancière et assurer une vigilance sur les reports	Etude/suivi	1
F.2	Réaliser l'évaluation des incidences de la pêche professionnelle locale exigée au niveau national	Etude/suivi	2
F.3	Mener une évaluation des pêches de loisir et de leurs incidences sur les habitats d'intérêt communautaire	Etude/suivi	2
Objectif G : Renforcer la connaissance des habitats et espèces et développer les études écologiques sur le site			
G.1	Approfondir l'évaluation et suivre l'état de conservation des habitats à enjeux	Etude/suivi	1
G.2	Participer aux réseaux de suivi et favoriser le recueil d'observations du Grand dauphin et de la Tortue caouanne	Animation	2
G.3	Développer des projets expérimentaux de restauration écologique des habitats naturels d'intérêt communautaire	Contrat Natura 2000	3
G.4	Suivre et assurer une veille active sur l'apparition et le développement d'espèces invasives et/ou exotiques	Animation	2
G.5	Mener une réflexion sur l'opportunité et la mise en place d'un suivi local des impacts des changements globaux	Animation	3
G.6	Actualiser et compléter la cartographie et l'analyse des biocénoses et habitats marins	Etude/suivi	3
G.7	Valoriser les travaux scientifiques locaux sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Animation	3
ANIM	Autres actions liées à l'animation du site	Animation	1

SITE NATURE
2000
Cap Ferrat

Opérateur local :



METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Immeuble Le Piazza, 455 promenade des Anglais, 06200 Nice
Tél. :04.89.98.15.00
natura2000metropole@nicecotedazur.org
www.nicecotedazur.org

